

Séance du 11 mars 2026

L'an 2026, le 11 mars à 20h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	9	8
		Pour : 8
		Contre : 0
		Abstentions : 1

Etaient présents :

Mmes BAILLEUL, CHAUSSADE, RULLIER, TOULOU, Mrs BARRAQUE, CACHELOU, DUPONT, SANZ, Mme POUYOUNE

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Mme SEGUIN, Mrs ARAUJO, CATALAA, GRAGNON, LEVEL

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
03 mars 2026

Date d'affichage
12 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
en Préfecture le Mme TOULOU

12 mars 2026
et publication du
12 mars 2026

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Investissement

Dépenses :	Prévu :	108 154,46
	Réalisé :	14 346,58
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	108 154,46
	Réalisé :	90 054,12
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	78 429,34
	Réalisé :	48 621,72
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	78 429,34
	Réalisé :	67 483,83
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	75 707,54
Fonctionnement :	18 862,11
Résultat global :	94 569,65

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Rébenacq, le 12/03/2026

le(s) secrétaire(s) de séance



Le Maire Alain SANZ

